

ARMOY

Chers administrés,

Après les courtes chaleurs estivales, nous voilà à la rentrée avec son effervescence. Reprise des activités associatives, et du chemin de l'école. Mais en ce mois d'octobre, les rouages de cette rentrée sont déjà bien installés dans notre quotidien.

Au groupe scolaire, nous avons accueilli deux nouveaux directeurs, Madame Faitout Véronique (école maternelle) et Monsieur Mermoux Claude (école primaire) ainsi que trois nouveaux enseignants.

Le lundi 5 septembre, c'est 326 écoliers qui ont rejoint cette nouvelle équipe enseignante. Nous leurs souhaitons à tous une bonne année scolaire.

Les travaux d'assainissement du hameau de l'Ermitage ont commencé ce mois.

Dans un premier temps, les travaux débutent au niveau de la route du bois de la Ville, ensuite, ils se déplaceront sur la route de l'Ermitage pour arriver et se poursuivre sur le secteur Ermitage ancien et l'ensemble du plateau de l'Ermitage.

Ces travaux entraîneront sans doute des perturbations dans nos déplacements et nos habitudes. Nous vous prions de nous excuser pour ce désagrément et vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

À l'échelon du SIAC (Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais), l'enquête publique du SCOT (Schéma de cohérence et orientations territoriales) s'est déroulée du 16 août au 23 septembre.

Le SCOT est « conçu dans une optique de développement durable, le SCOT sert de cadre de référence pour toutes les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace. » Le SCOT assure la cohérence de ces politiques au-delà des frontières communales.

Le SCOT s'impose à notre document d'urbanisme PLU (plan local d'urbanisme) dont l'arrêt du projet a été voté par le conseil municipal le 3 octobre dernier.

Cet arrêt projet du PLU est aujourd'hui soumis aux personnes publiques associées.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro.

Bien à vous.

Le maire,
Laurent Rabhi

- Octobre 2011 -
40^{ème} Bulletin municipal
Depuis sa 1^{ère} édition il y a 20 ans



- Sommaire -

- Vie municipale	p.2
- Vie locale	p.7
- Vie associative	p.9
- La CCCL	p.12
- Vie pratique	p.14
- Etat Civil / Agenda	p 15



Retrouvez les comptes rendus du Conseil Municipal dans leur intégralité sur : www.armoy.fr

Conseil municipal du 06 juin 2011

Gens du Voyage :

Monsieur le Maire, expose qu'un groupe de gens du voyages a stationné sur la commune au stade du 30 avril au 17 mai dernier et qu'un nouveau groupe s'y est installé le lundi 30 mai.

Il rappelle que dans le cadre du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage, la loi Besson du 05 juillet 2000 impose à chaque commune de réaliser un terrain d'accueil sur son territoire. La commune d'Armois doit ainsi réaliser ce terrain familial afin d'accueillir une famille en voie de sédentarisation.

Il précise que, tant que la commune n'est pas en règle vis-à-vis de la législation de juillet 2000, elle est tenue d'accueillir les groupes de moins de 50 caravanes qui seraient amenés à stationner sur Armois.

C'est pourquoi il propose à l'assemblée de fixer une participation financière pour toute occupation du domaine public au titre de la consommation d'eau, d'électricité et de collecte des ordures ménagères durant le séjour.

Monsieur le Maire ajoute que jusqu'en 2010, c'était le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage (SYMAGEV) qui prenait en charge la gestion des groupes et la commune n'avait affaire qu'au SYMAGEV. A partir de cette année, considérant que nous n'avons pas rempli nos obligations depuis juillet 2000, le SYMAGEV n'intervient plus et nous laisse l'entière responsabilité de cette gestion.

Monsieur le Maire précise que le montant demandé par le SYMAGEV pour le stationnement sur les aires est de 4€ par caravane. Ayant constaté que ce montant ne couvrait pas tout à fait les dépenses, il propose de passer à 5€.

Monsieur le Maire précise que la commune d'Armois fait partie d'une communauté de communes à laquelle elle a délégué la compétence «Gens du Voyage», compétence transmise au SYMAGEV. Dans ce cadre, et selon le cahier des charges établi en 2003, la commune d'Armois a l'obligation de créer un terrain familial sur son territoire. Il rappelle aussi que conformément aux orientations du PLH et au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, chacune des communes du territoire de la communauté de communes des Collines du Léman doit réaliser sa part d'accueil.

Les groupes de moins de 50 caravanes ne pourront pas être éconduits sur ces communes, lesquelles ne peuvent plus compter sur le SYMAGEV tant que leur situation n'est pas régularisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de fixer la redevance à 5€ par jour pour l'année 2011.

Budget Principal :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considère qu'il convient d'effectuer quelques régularisations budgétaires, et accepte à la majorité la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

Réseau électrification	+111 370.38€
Frais documents d'urbanisme	7 000.00€
Matériel de bureau et informatique	700.00€
Mobilier	400.00€
immobilisation	-8 100.00€

Recettes d'investissement :

Subvention département	+111 370.38€
------------------------	--------------



Questions Diverses :

Schéma départemental de coopération intercommunale :

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller le projet départemental de coopération intercommunale. Ce document concerne l'ensemble du département qui comprend à ce jour 25 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont 2 communautés d'agglomérations (Annecy et Annemasse) et 23 communautés de communes dont celle des Collines du Léman dont fait partie Armoy. Au côté de ces EPCI se trouvent plusieurs syndicats dont le SYANE pour l'électricité, le SIEM pour l'eau, le SIAC pour l'aménagement du territoire, le SIVOM Armoy-Le Lyaud pour les compétences scolaires et techniques. Cette réforme permet un redécoupage de l'intercommunalité afin de mutualiser les compétences. La communauté de communes des Collines du Léman intégrerait la communauté d'agglomération de Thonon, avec la communauté de communes du Bas Chablais et les communes de Fessy, Lully et Brenthonne. Le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet avant le 29 juillet. A défaut de délibération à cette date celle-ci sera réputée favorable.

Sécheresse:

Information qu'un arrêté préfectoral de restriction d'eau a été pris. De plus le SIEM a pris la décision de couper toutes les fontaines branchées sur le réseau d'eau potable.

Equipements Communaux :

Le secrétariat a été doté d'une machine à affranchir et d'un nouveau standard téléphonique.

Conseil municipal du 25 juillet 2011

Vérification annuelle des installations électriques :

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes est un établissement soumis à la réglementation relative aux établissements recevant du public. A ce titre, la commune est contrainte de respecter un certain nombre de mesures de sécurité. Les installations électriques doivent notamment faire l'objet d'une vérification annuelle par un technicien.

Il précise qu'aucun contrôle de ces installations n'a été réalisé jusqu'à présent.

Afin de garantir un contrôle annuel des installations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention d'abonnement avec le cabinet MIDROIT pour un montant de 300€ par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité la signature d'une convention d'abonnement.

PLU : Orientation d'Aménagement et de Programmation :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la révision du PLU, un contrat d'assistance technique de conseil en urbanisme a été signé le 15 janvier 2009, entre la commune et le cabinet d'études de Mesdames Lachat et Cachat.

Ce contrat ne prévoyait pas l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation.

Après définition des orientations générales du PADD et identification des secteurs à enjeux, il s'est avéré nécessaire de confier à ces urbanistes la mission de préciser les orientations d'aménagement sur 6 secteurs de la commune : le chef-lieu, l'Ermitage, Les Passieux, Les Prés Carrés, Les Deudes, Sur Lonnaz.

Les orientations d'aménagement et de programmation ont été présentées par Mesdames Lachat et Cachat aux membres du conseil il y a quelques mois, ainsi qu'à la population, dans le cadre de l'exposition du PADD.

Attribution des subventions :

Monsieur le Maire et le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'attribution totale de 6 400€ aux associations suivantes :

APE Armoy-Le Lyaud, AS Armoy-Le Lyaud, Gouttes de Vie, Batterie fanfare du haut Chablais et école de musique, Club du 3^{ème} age, Foyer culturel Armoy-Le Lyaud, Comité des fêtes, Association de chasse, Mission locale du Chablais, APCV, Atypique, JED France

Conseil municipal du 25 juillet suite

Schéma Départemental de Coopération intercommunale :

Monsieur le Maire expose que la loi N° 2010-1560 du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales, précise qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Le projet, concernant le département de la Haute-Savoie, a été présenté le 22 avril 2011 aux membres de la commission, lors de sa séance d'installation.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi précitée, ce projet a été ensuite adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale.

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 4 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres. Le schéma devra être arrêté au 31 décembre 2011.

A la lecture du projet de schéma départemental, il s'avère que le territoire de la commune d'Armoy est impacté par une des propositions de modification de la situation intercommunale existante.

Le conseil municipal dispose donc d'un délai de 3 mois à compter de la date de réception du projet (29 avril 2011), afin de se prononcer sur ce dernier. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le projet propose les évolutions souhaitables de la coopération intercommunale en 2 temps :

- Une proposition de rationalisation de la carte intercommunale est à remettre dès 2012 et au plus tard au 1^{er} janvier 2013.
- Des perspectives d'évolution de l'organisation de l'intercommunalité à l'horizon 2017

L'avis du conseil municipal est sollicité pour les propositions de modification à l'horizon 2012-2013 qui sont les suivantes :

- La fusion des communautés de communes des Collines du Léman et Bas-Chablais (rejoint par les communes de Brenthonne, Fessy et Lully au 1^{er} janvier 2012).
- Intégration de la commune de Thonon les Bains à cette structure, qui prendra alors la forme d'une communauté d'agglomération «Thonon-Léman», avec 75 558 habitants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Questions Diverses :

Fêtes des Mères :

Cette année 38 mamans ont participé à l'excursion. Un questionnaire a été distribué et 25 mamans ont répondu favorablement à l'organisation de cette journée.

SIEM : 4 points à l'ordre du jour :

- Avis du SIEM sur le schéma départemental de coopération intercommunales : défavorable.
- Ressources en eau : malgré la pluviométrie de juin et juillet le niveau de plusieurs nappes reste bas.
- Les travaux en projets : restructuration du siège social, nouvelle usine de traitement d'eau du lac Léman
- Annulations des recettes de faibles montants.

Travaux presbytère :

Des travaux d'entretien (enlever les ronces, mettre un banc) ont été effectués près du presbytère afin de redonner un usage public de ce secteur.

Cantine scolaire :

Le comité syndical du SYVOM Armoy-Le Lyaud a refusé à l'unanimité de fixer le prix du repas de la cantine selon le quotient familial.

Conseil municipal du 05 septembre 2011

Salle Paroissiale :

Monsieur le Maire rappelle que l'association Diocésaine occupe le local paroissial. La dernière convention, signée pour une durée de 3 ans, arrive à échéance le 30 septembre 2011.

Il propose de renouveler cette convention jusqu'au 30 septembre 2014, à l'identique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité de renouveler cette convention à l'identique.

Diagnostic pont de l'usine à plâtre :

Suite à des recherches dans les archives de la commune, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la passerelle de l'usine fait partie de la propriété privée de la commune.

Rappel de la réglementation : tout propriétaire privé qui laisse libre accès à son bien est responsable vis-à-vis des tiers. Seule une clôture peut signifier l'interdiction d'accès : un panneau ne suffit pas. En cas d'accident, la commune sera responsable.

Le site de l'usine à plâtre d'Armoy fait partie d'un projet de territoire dans lequel les communautés de communes du Pays d'Evian et des Collines du Léman sont partenaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à la majorité Monsieur le Maire à faire réaliser le diagnostic de la passerelle de l'usine et l'autorise à signer les documents correspondants.

Hangar Intercommunal : modification de la délibération d'octobre 2010

Par délibération du 12 avril 2010, le conseil municipal a autorisé le SIVOM Armoy-Le Lyaud à construire un nouvel hangar intercommunal sur les parcelles appartenant à la commune d'Armoy.

En raison du financement obtenu auprès de l'Etat, à hauteur de 50 %, la durée du bail doit être modifiée. La durée préconisée est de 99 ans au lieu des 55 ans initialement prévus.

M. HYACINTHE, bien que favorable à la construction d'un nouvel hangar, rappelle son opposition au lieu d'implantation de ce bâtiment. M. BAUD exprime son désaccord sur le point de vue de M. HYACINTHE.

D'une part, le terrain initialement choisi par la commune de Le Lyaud, fait aujourd'hui partie du périmètre de protection de la zone Natura 2000. A ce titre, il ne pouvait plus être utilisé. D'autre part, la partie inoccupée de la parcelle sera aménagée en parking au bénéfice de la commune d'Armoy, ce qui constitue un avantage certain, étant donné les problèmes de stationnement au chef-lieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de modifier la délibération du 11 octobre 2010.

Questions diverses :

PLU

La prochaine réunion est fixée le lundi 19 septembre à 16h. Chaque conseiller a été invité à y participer et Monsieur le Maire compte sur la présence de chacun.

Les Carrières Chablaisiennes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a eu connaissance d'un courrier de M. FILLION, Maire d'Allinges, adressé à M. DEAGE, Maire de Le Lyaud, proposant de partager la nuisance du passage des camions desservant Les Carrières Chablaisiennes au nom de la solidarité intercommunale. M. FILLION mettait en avant les sorties vers Armoy et vers Allinges du contournement de Thonon, permettant, à son avis de faire effectuer une boucle aux camions : dans un sens, passer par Noyer comme à ce jour et dans l'autre, passer par le chef-lieu d'Armoy et Le Lyaud.

Le Maire précise qu'il a déjà envoyé un courrier à M. FILLION exposant ses arguments contre ce projet. En effet, il est hors de question de faire passer des camions, d'une part dans le chef-lieu d'Armoy, et d'autre part à proximité du groupe scolaire pour des raisons évidentes de sécurité.

Une copie a été envoyée à Messieurs CONSTANTIN et ZORY, Conseillers Généraux, Monsieur DEAGE, Maire de Le Lyaud et Monsieur DERAÏN, Ingénieur Principal, Chef d'arrondissement des Routes au Conseil Général.

Bibliothèques

Madame Marie-France PLANCHAMP rappelle que, dans le cadre d'une convention avec le canton de Genève, tous les lecteurs du Territoire des Collines du Léman ont la possibilité de profiter des bibliothèques de Genève. Aucune navette n'est organisée mais ce service est néanmoins particulièrement intéressant et remarquable.

Le réseau des bibliothèques propose aussi un service de presse en ligne. Le code et les informations sont récupérés à la bibliothèque de Perrignier.

PLU

Le projet PLU a été arrêté lors de la séance du conseil municipal du 3 octobre 2011. Il est maintenant présenté aux Personnes Publiques Associées qui ont 3 mois pour faire connaître leur avis. Il s'agit des services de l'état (Préfecture, DDT, Chambre de l'Agriculture, Chambre du commerce et de l'industrie, Chambre des métiers et de

l'artisanat, sous Préfecture, Conseil Régional, Conseil Général).

Le dossier est consultable en mairie depuis l'arrêt du Projet.

Suivra l'enquête publique où chacun pourra faire ses remarques au commissaire enquêteur.

Travaux aux Passieux

Après plusieurs semaines de chantier sur la Route Départementale n°26, les travaux du carrefour Passieux Prés Carrés sont enfin terminés. L'aménagement de 2 arrêts de bus et d'un tourne-à-gauche permet désormais le passage de ces voies en toute sécurité.



Rénovation de la bibliothèque

C'est une bibliothèque agrandie et rénovée que les fidèles lecteurs pourront découvrir début novembre après plusieurs semaines de fermeture. Les travaux réalisés permettront la création d'un espace multimédia avec du matériel nouveau et surtout la mise en conformité au niveau

sécurité de cette structure recevant du public.

Cet aménagement permettra de créer une sortie de secours obligatoire pour la petite salle de réunion, qui peut être de nouveau louée par les habitants du village.

Animations Bibliothèque

Et oui, la bibliothèque va changer : avec plus d'espace, la possibilité de trouver facilement un livre ou un CD va considérablement s'améliorer ! De plus, l'équipe sera toujours là pour vous aider dans vos recherches.

Avec cet agrandissement l'espace CD deviendra plus important et le public pourra désormais bénéficier d'un espace multimédia et d'un accès internet gratuit.

Par ailleurs, les animations reprennent au sein de la bibliothèque, qu'elles soient dédiées aux enfants de l'école

Les Voigères ou destinées à tous.

Du vendredi 4 novembre au 28 novembre vous pourrez découvrir l'exposition DES GLACIERS ET DES HOMMES prêtée par le Conseil Général et réalisée avec l'aide des glaciologues Luc MOREAU et Sylvain COUTTERAND.

Dans ce cadre, l'équipe de la bibliothèque vous donne rendez-vous le vendredi 4 novembre à 20h à la salle polyvalente d'Armoy pour une animation conférence de Luc Moreau sur le devenir des glaciers.

Changements à l'École Armoyn-Le Lyaud

Année scolaire 2011/2012

Le groupe scolaire accueille cette année deux nouveaux directeurs:

Mme Virginie FATOUT, pour l'école maternelle,
M. Claude MERMOUX, pour l'école élémentaire,
ainsi que trois nouveaux enseignants: Céline CHEVALLET, Valérie MATHEY, Jérémy JOBERT.



Recensement des frontaliers

Suite à l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973, le canton de Genève octroie une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers. Ces fonds sont calculés en fonction du nombre de frontaliers et permettent à la commune d'Armoyn d'investir dans la création d'équipements publics.

Si vous êtes frontaliers et que vous habitez à Armoyn, quelque soit votre nationalité, faites vous recenser !

Important : ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

Pour se faire recenser il suffit de faire parvenir à la mairie :

- vos nom, prénom, adresse,
- votre nationalité,
- le nom et l'adresse de votre employeur,
- le numéro et la date de validité de votre carte de frontalier.

Fête de Noël

La fête de Noël aura lieu le 18/12/2011.

La municipalité décorera le village comme chaque année et ce, malgré les dégradations et les actes d'incivisme perpétrés Noël dernier :

- vol d'une roue du char du Père Noël (chef-lieu),
- vol de décorations (Lonnaz),

- sectionnement des guirlandes électriques (l'Ermitage), avec, pour unique but de nuire. Quel dommage de gâcher une si belle fête !

Vous pouvez vous aussi nous aider à embellir notre commune en décorant vos habitations !!!

101 ans en pleine forme



101 ans – Mme Albert

C'est entourée de toute sa famille que notre doyenne Mme Albert a fêté le 28 août dernier son anniversaire. 101 bougies pour une mamie étonnante de vigueur et de lucidité.

Nous lui souhaitons un bon anniversaire et lui donnons rendez-vous l'année prochaine.

Inauguration de la boucherie

M. Benoît Favier-Bosson avait donné rendez-vous à tous ses clients, famille et amis pour l'inauguration de son commerce.

Ce samedi 10 septembre, sous un soleil estival, tous sont venus pour lui exprimer leur satisfaction de cette installation à Armoiy.



En présence de Messieurs FRANCINA, DENAIS, FILLION, DEAGE, CONSTANTIN, Monsieur le Maire a exposé comment M. Favier-Bosson avait œuvré pour la bonne réussite de son projet.

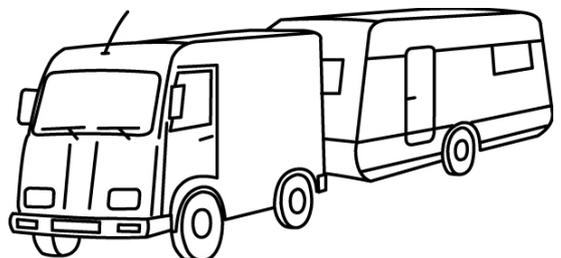
Aujourd'hui les Armoisiens sont heureux de pouvoir compter sur un nouveau service ou l'accueil rime avec qualité.

Gens du voyage : et de quatre ...

Pour la quatrième fois cet été, nous avons été contraints d'accueillir les gens du voyage sur le terrain de foot de notre commune.

Il semble vraiment urgent de se mettre en conformité avec la loi.

Ce terrain est réservé aux sports de nos enfants !



Dégradations

Un manque de civisme a décidé le Maire à porter plainte pour différentes dégradations commises sur la commune : feux aux Chanals, détériorations d'ouver-

tures à la Grange Grobel, vol de matériel dans le véhicule du Sivom, vol de gasoil, vitre du tracteur cassée, etc..

A.P.C.V. - Journée du patrimoine

28e JOURNEE DU PATRIMOINE

Le 17 septembre dernier, malgré la pluie, les passionnés ou simples curieux du patrimoine local ont répondu présents à l'invitation de l'association ARMOY – PATRIMOINE – CADRE DE VIE (APCV). Après une présentation de la configuration originelle de la dîmerie d'Armoiy, la plus importante de la région au XVe siècle, toute l'histoire d'Armoiy et de l'Ermitage a été retracée, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à 1860.

La description des nombreuses découvertes archéologiques de l'époque romaine faites au 19e siècle sur le plateau qui sépare Armoiy de Le Lyaud et qui sont aujourd'hui exposées au Musée du Louvre a fortement intéressé l'auditoire. Plus anecdotique, les biographies de 3 personnages qui se sont illustrés autrefois à Armoiy ont été présentées :

- celle d'Humbert, Bâtard de Savoie, comte de Romont, prisonnier des Turcs durant 7 ans et qui, à son retour de captivité en 1404, a fondé l'Ermitage de Lonnaz en mémoire de son père le Comte Rouge, mortellement blessé lors d'un accident de chasse survenu dans les bois de Lonnaz,
- celle du pasteur protestant Jean de Léry, condisciple de Calvin, nommé à Armoiy en 1578 et qui avait auparavant participé à l'expédition de l'explorateur français Durand de Villegaignon, premier colonisateur de la baie de Rio de Janeiro au Brésil,
- celle enfin de Jean-Michel Dubouloz, né à Armoiy, membre de la Convention pendant la Révolution et député aux Cinq-Cents qui a voté la mort de Robespierre et qui s'est illustré par ses rapports très remarquables sur l'organisation des transports et le fonctionnement des postes et messageries de l'époque.



Enfin, bel exemple de sauvegarde du patrimoine, M. Marien a remis à l'APCV une pierre d'autel découverte lors de fouilles effectuées en 1984. Cette pierre d'autel, de taille et de poids respectables, date probablement d'avant la Révolution. 5 croix de Jérusalem y sont gravées et elle renfermait un petit sépulcre qui contenait quelques reliques et le sceau d'un évêque. L'APCV

va prendre contact avec l'Évêché pour essayer de dater précisément cette pierre d'autel et pour qu'elle soit replacée ou scellée à l'Église d'Armoiy.

**l'association
Armoiy Patrimoine Cadre de Vie**

Contact armoiy.apcv@gmail.com.



Association du comité des Fêtes

Fête au village 2011

Le dimanche 26 Juin, après avoir profité d'une journée magnifique, le comité des fêtes vous proposait un apéritif convivial et un repas savoyard servi par le traiteur Jean François TROLLIET et animé par JO MUSIQUE.

Les personnes présentes ont passé une soirée très agréable, à discuter, manger, chanter et même danser...

Les membres du comité des fêtes sont à la recherche de

nouvelles idées qui redonneraient une dynamique à cette fête au village qui semble s'essouffler!! (date, animations diverses....) et aussi de nouvelles recrues qui viendraient se joindre au petit groupe très sympathique de fidèles bénévoles!

Nous vous inviterons, par voie d'affichage, à une réunion au mois de JANVIER pour organiser l'année 2012, n'hésitez pas à venir !

Football

L'A.S. LE LYAUD-ARMOY organisait les 11 et 13 Juin 2011 sa 18^e édition du tournoi de football de Pentecôte.

Nous espérons que cette manifestation se prolongera encore de nombreuses années.

C'est la première année qu'était proposé un tournoi pour les petits (moins de 9 ans).

Le samedi, 20 équipes étaient présentes à cette occasion.

La finale a opposé les deux équipes de l'E.T.G.(Evian Thonon Gaillard)

Les équipes de moins de 11 ans et de moins de 13 ans prenaient la relève de leurs petits camarades le lundi matin. Au cours de ces deux journées, la pause de midi a toujours été la bienvenue pour tous les participants (joueurs, éducateurs, parents, bénévoles du club) afin de reprendre des forces.

Les finales opposaient l'AS LE LYAUD-ARMOY à EVIAN. Les aînés s'inclinèrent alors que les plus jeunes s'imposèrent.

Ces deux journées qui sont placées sous le signe du

respect mutuel, de la convivialité et de l'état d'esprit sportif pour tous les participants se sont déroulées sous un temps clément et devant une nombreuse assistance.

L'arbitrage de toutes ces rencontres revient aux joueurs du club qui se sont parfaitement acquittés de cette tâche.

Cela représente près de 120 matches pour ces deux jours.

Toujours très attendue, la remise des prix par les autorités locales et les dirigeants a récompensé toutes les équipes présentes.

Ce tournoi marquait la fin de la saison sportive 2010/2011.

La saison 2011/2012 a démarré le 3 septembre.

Pour tout savoir sur le déroulement des rencontres et des entraînements, vous pouvez contacter Mickaël GIL secrétaire du club. Tél : 04 50 71 92 29

Des équipes sont engagées en catégorie U9, U11, U13, U15 et U17.

En ce qui concerne les seniors, une seule équipe est inscrite en championnat de district de 2^e division.



Foyer Rural

Un grand succès pour les nouvelles activités du foyer rural! Les nouveaux cours de RAGGA, STEP dispensés par l'association ATYPIQUE et Danse Orientale dispensés par l'association LAURIENTALE ont remporté un franc succès.

Quelques places sont encore disponibles en Danse Orientale, RAGGA, Gym douce, Guitare/Guitare basse, Yoga et Anglais.

Débuts plus timides pour la chorale enfant / éveil musical mais les inscriptions sont toujours possibles !

En revanche la couture, la gym, le stretching et le cardio danse Once Upon a Time, le STEP/abdos fessiers, la marche nordique font le plein dès la première journée d'inscription !

La saison a commencé par le YOGA le mardi 27 septembre à 8h45 à la mairie de Le Lyaud. Programme complet dans les mairies d'Armoay et de Le Lyaud ou sur le site internet de la mairie d'Armoay www.armoy.fr à la rubrique culture loisirs / associations

Goutte de Vie, donneurs de sang Armoiy-Le Lyaud



Les trois premières collectes de l'année ont été très suivies par les donateurs de nos villages et des environs.

Le comité ne peut que se réjouir de ces bons résultats et souhaiter voir encore de nombreuses personnes le 26 octobre prochain, lors du dernier don de 2011. Les collectes se déroulent désormais totalement dans la salle communale du Lyaud, au dessus de la mairie : secrétariat, entretien médical, prélèvement et collation.

Un appel tout particulier est lancé auprès des jeunes majeurs qui voudraient faire un geste pour cette grande cause qu'est le don du sang.

Batterie Fanfare «L'Echo du Haut Chablais»

Le 3 Juillet, la Batterie Fanfare de Le LYAUD a participé au 38^e festival des batteries-Fanfaires de Haute-Savoie a Ballaison.

C'est sous un beau soleil que la Batterie Fanfare a défilé dans les rues du village au son de «bouton d'or».

Sur le podium, la B.F a interprété une nouvelle composition : «la marche de l'écho», fort applaudie par le public.

A cette occasion Yannis MOSESSO, élève à l'EMBFC, a reçu le Trophée Yves CHARDON récompensant la note la plus élevée dans le niveau le plus haut des cuivres : Félicitation pour son travail

La journée s'est terminée par un grand concert d'ensemble, un repas et une soirée dansante.



Danse Ragga et Step



Le 17 juin a eu lieu le premier spectacle de l'association ATYPIQUE. Plus de 200 personnes ont pu assister à une démonstration de danse africaine (avec l'association Art'senke : artsenke@gmail.com), suivie du spectacle de danse RAGGA chorégraphié par Fabienne DECOMBE. Enfants, ados et adultes ont participé avec grand succès au spectacle, résultat de l'année de cours.

Les séances sont reconduites pour la rentrée de septembre à la salle polyvalente d'Armoiy :

Les lundis	de 19h à 20h pour les pré-ados 11/13 ans
Les mardis	de 19h à 20h pour les ados 14/16 ans
	de 20h à 21h RAGGA à partir de 16 ans
Les jeudis	de 18h30 à 19h30 pour les enfants 7/10
	de 19h30 à 20h30 step et abdos-fessiers pour adultes

La C.C.C.L

Les bibliothèques à la fête du fromage d'Orcier.

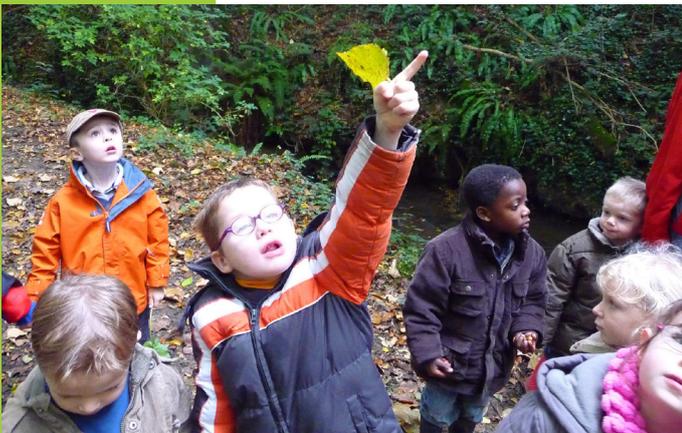
Succès garanti pour le coin « conte », où de nombreux enfants ont goûté au « raconte tapis », à travers « le chemin du fromage ».



Une découverte des différentes herbes, de leur goût, leur couleur, mangées par nos vaches et qui donnent à nos fromages, le bon goût du terroir.

Le centre de loisirs vous accueille pendant les vacances de la Toussaint

Le centre de loisirs intercommunal sera ouvert pendant toutes les prochaines vacances scolaires. Du 24 octobre au 2 novembre, l'équipe d'animation de la FOL 74 proposera le plein d'activités pour les enfants âgés de 4 à 11 ans.



Ateliers de cuisine, activités manuelles, grands jeux sportifs et beaucoup d'autres surprises sont par ailleurs déjà programmés et permettront aux enfants de développer imagination et créativité.

Afin de répondre au besoin de tous, l'accueil des enfants sera échelonné entre 7h15 et 9h. Le soir, les départs s'organiseront entre 17h30 et 18h30. Un service de ramassage assurera, matin et soir, le transport des enfants entre leur commune de résidence et le centre de loisirs (voir les horaires sur www.cc-collinesduleman.fr).

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Plus d'infos et inscriptions :
Action Jeunesse des Collines du Léman
Centre Aérospatiale - route de Commelinges
74200 Allinges - 04 50 72 94 36

Du 19 au 27 novembre un événement par jour à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets

Du 19 au 27 novembre, de multiples événements animeront les équipements intercommunaux à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) : crèche, centre de loisirs, déchetterie... Une visite exceptionnelle du centre de tri de Thonon sera également proposée au public (inscriptions dès à présent au 04 50 72 01 04).

Pour les plus jeunes, les Collines du Léman prolongeront la SERD jusqu'au mercredi 30 novembre avec 2 représentations du Cirque Ficelle à Orcier (salle des fêtes).
Dès 2 ans – entrée gratuite



L'objectif est simple : sensibiliser le public à la nécessité de réduire notre production de déchets mais aussi donner des clés pour agir au quotidien. « Trier ces déchets, c'est bien mais ce n'est aujourd'hui plus suffisant. Ce que nous souhaitons, c'est aller au-delà du tri en faisant adopter des habitudes simples et de bon sens. Parce que le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas » précise Jean-Pierre Fillion, président de la communauté de communes.

Consulter le programme complet de la SERD à partir du 7 novembre sur www.cc-collinesduleman.fr

Armoay : l'Ermitage raccordé à 100% en 2012

En 2012, la totalité du plateau de l'Ermitage sera raccordée au réseau d'assainissement collectif.

D'une durée prévisionnelle de onze mois, les travaux débuteront début novembre et permettront le raccordement de 77 habitations. Le chantier intègre également les travaux préalables au raccordement futur du plateau de Lonnaz. A cette occasion, plus de 2600 m de réseaux seront posés.

Le démarrage des travaux est prévu le 03 octobre prochain depuis le crêt Sainte-Marie et la route des Bois de ville et le 03 novembre sur la route de l'Ermitage. Afin de réduire au maximum les nuisances liées au chantier mené conjointement avec le Syndicat intercommunal des Eaux des Moises (SIEM), les travaux prévoient également le renforcement du réseau d'eau potable sur la route des bois de ville.

Toutes les dispositions seront prises afin de réduire au maximum les nuisances liées au chantier. Afin d'en permettre le bon déroulement, des aménagements de circulation seront néanmoins nécessaires. Dès le 3 novembre 2011, l'accès à l'Ermitage depuis Allinges sera suspendu. Une déviation renverra les automobilistes en direction des Fleyssets (RD12), du contournement de Thonon (RD1005) puis de la route d'Armoay (RD26). Par conséquent, la collecte des ordures ménagères

connaîtra quelques modifications temporaires par la mise en place de points de regroupement. Une information spécifique sera préalablement diffusée aux riverains concernés. A la demande du service Transports Scolaires de la communauté de communes et de la commune d'Armoay, une navette spécialement mise en service pour les enfants d'Armoay leur assurera confort et sécurité tout au long de l'année scolaire.

Estimées à 649 524 euros HT, les dépenses liées au chantier bénéficient d'une subvention du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée avec un taux de desserte de 78% sur les Collines du Léman

Depuis 2004, d'importants travaux ont été engagés sur le territoire intercommunal pour mettre en place un réseau de collecte des eaux usées. Aujourd'hui, le taux de desserte au réseau d'assainissement collectif est de 78%, contre 41% en 2004 à la création de la communauté de communes. Depuis cinq ans, l'investissement cumulé s'élève à plus de 6 millions d'euros. « Notre bilan est plus que satisfaisant. Et si nous souhaitons maintenir cette dynamique, notre réflexion doit maintenant associer les collectivités voisines. Parce que la gestion de l'eau doit être menée à l'échelle du bassin versant » développe Jean-Pierre FILLION

SIVOM



Madame CREPY, Directrice de l'école primaire et Madame PRICAZ Directrice de l'école maternelle ont fait valoir leur droit à la retraite.

A l'occasion d'une cérémonie au groupe scolaire ce 1^{er} juillet 2011, Monsieur le Maire les a remerciées pour les années passées auprès des écoliers de notre commune.

Liste électorale

Conformément au Code Electoral, la révision de la liste électorale de la commune a lieu, chaque année, du 1er septembre au 31 décembre. Il est rappelé que l'inscription sur les listes électorales est OBLIGATOIRE (article L.9) pour toutes les personnes remplissant les conditions suivantes :

- avoir la nationalité française
- avoir 18 ans avant le 1er mars de l'année suivante
- jouir des droits civils et politiques
- être domicilié ou résider dans la circonscription du bureau de vote

- avoir la qualité de contribuable dans la circonscription du bureau de vote

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur une liste électorale, vous avez jusqu'au 31 décembre 2011, délai de rigueur, pour régulariser votre situation ou vérifier votre inscription. Une pièce d'identité et un justificatif de domicile vous seront demandés.

Élagage des haies

Le passage sur les voies publiques et sur les voies privées ouvertes à la circulation ne doit pas être gêné par des haies ou autres plantations. Les riverains doivent élaguer

la végétation qui empiète sur ces voies ou qui obstrue la visibilité.

Service des Eaux

Depuis le 1er janvier 2005, le service des eaux de la commune est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises à Perrignier. Vous devez prendre contact avec les services du SIEM, dans les cas suivants :

- Fuite d'eau avant compteur ou sur la voie publique
- Alimentation perturbée : manque de pression, de débit, etc...
- Inquiétude sur la qualité de l'eau : coloration, goût inhabituels
- Relevé, déplacement ou changement de compteur
- Robinet d'arrêt du compteur ne fermant pas
- Nouveau branchement au réseau d'eau

Ils sont joignables du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11h 45 et de 13 h à 17 h ainsi que le samedi de 7 h 30 à 11 h 45 au 04.50.72.40.26. En dehors de ces horaires et

en cas d'urgence, vous pouvez entrer en contact en permanence avec un technicien de garde en composant le 06.86.46.06.28.



Urbanisme

Toute construction ou modification de votre habitation : garage, abri de jardin, vélux, véranda, piscine (y compris hors sol, ouvertures supplémentaires, etc...) doit faire l'objet d'une demande de permis de construire ou de déclaration de travaux.

Pour vos clôtures (murs, portails, etc...), une déclaration de travaux doit SYSTEMATIQUÉMENT être demandée. De plus, si votre propriété est située en bordure d'une voie communale ou départementale, vous devez également demander un alignement.

Pour les haies paysagères une aide financière existe au niveau de la communauté de communes des Collines du Léman. Adressez vous à la mairie pour tout renseignement.

Architecte consultant – Vous avez un projet de construction et vous souhaitez savoir s'il est compatible avec les règles d'urbanisme de la commune, prenez rendez-vous avec l'architecte consultant des Collines du Léman au 04.50.72.01.04. Le service est gratuit



Bienvenue ...

CARDONA Elliott le 02 juillet 2011
CLOUYE Emrick, Maurice, Michel, le 09 Août 2011
GIROUD Benjamin, le 05 septembre 2011
CLOUYE Louise, le 09 octobre 2011
VATTEL Louis, le 14 Octobre 2011

Joyeux anniversaire !!!

M. DUBREUIL Robert, le 15/06/1927
M. FROSSARD Gilbert, le 19/07/1929
Mme COUTURIER Angèle, le 20/07/1924
M. FOSSIEZ Jean, le 27/07/1923
M. VEUILLEZ Gilbert, le 31/07/1927
Mme BARDET Simone, le 17/08/1931
Mme FOSSIEZ Monique, le 17/08/1931
M. COULET Francis, le 27/08/1924
Mme ALBERT Josephine, le 28/08/1910
Mme PARMENTIER Germaine, le 30/08/1928
M. GIRARD Antoine, le 01/09/1920
Mme DUFFAU Janine, le 11/09/1931



Ils ont dit « oui » !!!

Le 25 juin 2011 MARSAN Alexandre
et ANTHONIOZ Fanny
Le 09 juillet 2011 VAUDAUX Laurent
et PEREIRA Elodie
Le 09 juillet 2011 CURDY Serge
et CAMUS Nathalie
Le 30 juillet 2011 FROSSARD Christophe
et CAMBUS Evelyne
Le 06 août 2011 BACHELET Benoit
et GHIO Virginie
Le 08 octobre 2011 RECHARD Marc
et THERMOZ-LORCIERE Amélie



Ils nous ont quitté...

Le 25 juillet 2011 : Mme Alberte, Elisabeth FILLON épouse FROSSARD

Agenda

Manifestations

Octobre :

Le 26 - don du sang à la salle communale du Lyaud.

Novembre :

Le 04 : Exposition et conférence sur les glaciers par la bibliothèque à la salle des fêtes d'Armoy.

Le 11 : 10h30 Cérémonie au monument aux morts.

Les 12 et 13 : Exposition artisanale « Contes et légendes » à la salle des fêtes d'Armoy.

Le 20 : repas des Aînés d'Armoy.

Novembre :

Le 26 : Loto organisé par l'APE Armoy - Le Lyaud à la salle des fêtes d'Armoy.

Le 28 : Conférence sur le gaz de schiste organisée par l'université populaire à la salle des fêtes d'Armoy.

Décembre :

Le 09 : Vente de sapins de Noël au groupe scolaire.

Le 18 : Venue du Père Noël.

Janvier :

Voeux du maire.

Coordonnées Mairie

202 route du Bois de la Cour
Tél. 04-50-73-95-74
Fax. 04-50-73-98-57
Mail : communedarmoy@wanadoo.fr
Ouverture au public :
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
Permanences du Maire sur rendez-vous
site internet : www.armoy.fr

Bibliothèque

202 route du Bois de la Cour
Tél. 04-50-70-57-68
Fax. 04-50-73-98-57
Mail : bibliothequarmoy@wanadoo.fr
Ouverture : le lundi et le vendredi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 11h30

SIVOM Armoy - Le Lyaud

78 rue Voigères
74200 Le Lyaud
Tél. 04-50-73-97-84
Fax. 04-50-70-56-53
Mail : armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr

Communauté de Communes des Collines du Léman

Place de la Mairie
74550 Perrignier
Tél. 04-50-72-01-04
Fax. 04-50-72-01-03
Ouverture : lundi 9h-12h / 14h-18h30, du mardi
au jeudi 9h-12h / 14h-17h, vendredi 9h-17h sans
interruption
Site internet : www.cc-collinesduleman.fr

La crèche intercommunale

Site de l'Aérospatiale à Allinges
04-50-26-42-24

Le Centre de loisirs intercommunal

Site de l'Aérospatiale à Allinges
04-50-72-94-36

Permanences d'inscriptions : les mardis de 17h à 19h, les mercredis de 14h à 18h, les vendredis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h

Le Relais Assistants Maternels des Collines du Léman

Permanences téléphoniques au 04-50-72-01-04 les lundis et jeudis de 14h à 16h, le vendredi de 9h à 11h.

Accueil personnalisé les lundis de 16h à 18h30 et les mardis de 8h30 à 12h (sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04).

La déchetterie intercommunale

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h le samedi de 8h30 à 18h30 sans interruption.
Tél. 04-50-73-98-59

Groupe scolaire Armoy - Le Lyaud

78 rue Voigères
74200 Le Lyaud
Tél. école élémentaire. 04-50-70-54-52
Tél. école maternelle. 04-50-26-64-94
Mail : emlyaud@edres74.ac-grenoble.fr
eclyaud@edres74.ac-grenoble.fr

Des permanences pour tous

Assistante sociale

Les 1^{er} et 3^e mardis du mois de 9h à 12h
Sur rendez-vous uniquement auprès du Pôle médico-social Thonon Ouest
04-50-83-02-36

Médiatrice

Tous les mardis après-midi à la communauté de communes.
Sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04

Puériculture

> **une permanence conseil** d'une infirmière puéricultrice (allaitement, pesées, soins quotidiens, développement de l'enfant, accompagnement des parents...)

tous les vendredis de 9h à 12h (sans rendez-vous)

> **des consultations médicales** tous les 4^e vendredis de chaque mois de 9h à 12h, sur rendez-vous uniquement au 04-50-83-02-36

Architecte consultant

le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h
Sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04

Le bulletin est publié par la commune d'Armoy
Adresse : 202 route du bois de la cour 74200 ARMOY

Directeur de publication : Laurent RABHI
Comité de rédaction : Patricia DILIN, Véronique DELL' ORTO, Florence FROSSARD, Elodie RIMONTEIL, Georges FRANCOIS, Stéphane HANRIOT, Jean MAGNIN
Impression : REPRO LEMAN

